Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 057-245700695-20260916-D2026_138_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-138

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2626THEB « Travaux d'aménagement au sein de l'Hôtel des entreprises à Hettange-Grande - lot n° 1 : Gros Œuvre », notifié le 1er juin 2026, passé avec l'entreprise SARIBAT SAS à 57140 NORROY LE VENEUR, pour un montant de 6 876,43 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 ayant pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché,

Vu que l'avenant n° 1 est conclu sans nouvelle procédure de mise en concurrence, les travaux supplémentaires étant devenus nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les travaux réalisés dans le cadre du marché initial, au sens des articles L. 2194-1 et R.2194-2 à R. 2194-4 du Code de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 1 au présent marché est conclu avec la société SARIBAT SAS à 57140 NORROY LE VENEUR, dans le but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché, soit pour un montant de 2 200,00 € H.T. (+ 31,99 %). Le montant total du marché après avenant n° 1 est donc porté à la somme de 9 076,43 € H.T., soit 10 891,72 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 16 septembre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président